

De: conseil.études-lettres conseil-etudes-lettres@unil.ch
Objet: Publication des résultats du semestre 2018P et de la session d'examens d'automne
Date: 4 septembre 2018 à 11:31
À: etudiants-lett-master@unil.ch



Publication des résultats du semestre de printemps 2018 et de la session d'examens d'automne

Chères étudiantes, chers étudiants du cursus de Master,

Dans ce message, vous trouverez des **informations importantes** sur:

- la publication des résultats du semestre de printemps 2018 et de la session d'examens de septembre 2018;
- la vérification de votre dossier académique;
- la consultation des examens écrits;
- la reconduction automatique de l'inscription aux examens;
- l'exmatriculation;
- l'envoi du diplôme de Master.

PUBLICATION DES RÉSULTATS

La publication des résultats (crédits sur les modules et sur les évaluations, notes) aura lieu le **jeudi 13 septembre à 15:00**. Elle ne s'effectue pas par affichage public: vous y avez accès par votre dossier académique sur MyUNIL.

Vous aurez à votre disposition un **procès-verbal** relatif au semestre ou à la session écoulé(e), pour chacune de vos disciplines. Vous trouverez ces PV dans votre dossier académique **sur MyUNIL**, prêts à être imprimés en cas de besoin. Aucun procès-verbal ne vous sera envoyé par courrier postal. Nous vous invitons à visionner la vidéo explicative de la Faculté sur le fonctionnement de MyUNIL: <https://youtu.be/R4mu9sae3k8>. La consultation de votre cursus y est expliquée à partir de la minute 02:30.

Si vous pensez avoir terminé votre Master, vérifiez que votre nom apparaît dans la [liste des diplômés de Master](#) figurant sur le site internet de la Faculté des lettres (page disponible uniquement à partir du 13 septembre). Si vous n'y trouvez pas votre nom, signalez le problème au plus vite au secrétariat des étudiants ou en écrivant à l'adresse e-mail info_lettres@unil.ch.

VÉRIFICATION DES DOSSIERS

Les enseignant-e-s peuvent enregistrer les attestations et les validations (notées et non notées) **jusqu'au dimanche 9 septembre** au plus tard. Nous vous demandons de vérifier dès maintenant si les attestations et les validations auxquelles vous estimez avoir droit ont été enregistrées dans votre dossier académique (celles-ci apparaissent en effet sur MyUNIL dès l'instant où elles sont saisies dans le système informatique par les enseignant-e-s). Si tel n'est pas le cas, nous vous prions d'en alerter les enseignant-e-s au plus vite, afin que ces évaluations puissent être retenues pour la publication des résultats. **Attention: toute validation ou attestation enregistrée au-delà du 9 janvier sera prise en compte pour la publication des résultats de la session d'examens d'hiver (session de janvier 2019).**

CONSULTATION DES COPIES

Les étudiant-e-s qui ont passé un ou plusieurs examens écrits peuvent consulter leurs copies le **vendredi 14 septembre** à la **salle 1129** du bâtiment Anthropole. Attention, il y a deux horaires: **1) l'horaire de 10:00 à 11:00** est réservé à celles et ceux qui ont raté leur examen écrit, **2) l'horaire de 11:00 à 12:00** est ouvert à tous.

Il est important que vous vous présentiez avec votre carte d'étudiant-e ou avec une carte d'identité! En l'absence de cette pièce d'identité, vous ne pourrez pas consulter votre copie.

RECONDUCTION AUTOMATIQUE DES EXAMENS

L'inscription aux examens est reconduite automatiquement à la session d'examens de janvier 2019 (du 11 au 25 janvier 2019) dans les quatre cas suivants:

- pour les examens écrits ratés en première tentative en septembre 2018;
- pour les examens dont on a pu se retirer en septembre 2018 pour de justes motifs (maladie, etc.);
- pour les examens écrits en première tentative inscrits en septembre 2018 pour lesquels un report a été autorisé à la session de janvier 2019;
- pour les examens oraux inscrits en juin 2018 pour lesquels un report a été autorisé à la session de janvier 2019.

Pour les étudiants du Master 2015, l'inscription aux validations frappées d'un échec en première tentative ou dépourvues de résultat à la session de septembre 2018 est reconduite à la session d'examens de janvier 2019.

Nous vous invitons à consulter les directives du Décanat suivantes:

1

pour le MA 2015: [Directive 0.19NEW relative à l'inscription aux évaluations](#);

2

pour le MA 2005: [Directive 0.23NEW relative à l'inscription aux examens et à la présentation de travaux de validation](#).

EXMATRICULATION

Celles et ceux d'entre vous qui ont terminé leur Master à la session de septembre ne doivent EN AUCUN CAS faire une demande d'exmatriculation. En effet, la réussite du Master provoque *de facto* l'exmatriculation.

ENVOI DU DIPLOME DE MASTER

Si vous avez terminé votre Master à la session d'examens d'automne, vous recevrez par la poste une attestation de réussite du Master ainsi qu'une lettre vous donnant un lien internet pour la commande de votre grade (diplôme). En effet, pour que votre diplôme imprimé vous soit envoyé par la poste, il est absolument nécessaire que vous en fassiez la demande sur la page internet dévolue à la commande de grade. Un fois commandé, le diplôme lui-même vous parviendra en principe dans deux ou trois mois.

Toutes les échéances mentionnées dans cet e-mail peuvent être retrouvées dans le calendrier administratif de la Faculté des lettres disponible [sur cette page internet](#).

Avec nos meilleures salutations,

Pour le secrétariat des étudiants,
Yvan Bubloz

P.S. Les trois vecteurs officiels de l'information aux étudiant-e-s sont le tableau d'affichage du secrétariat des étudiants, la messagerie électronique et le site internet de la Faculté